

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUGNS, 1. — CAHORS

A. GUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Question à résoudre

La Chambre élue en 1898 est sur le point d'achever son mandat. Laissera-t-elle à celle qui va lui succéder le soin de résoudre cette question si importante du service militaire de deux ans, depuis trop longtemps pendante ? Celle-ci vaudrait cependant un effort des plus sérieux et le vœu réitéré du pays mériterait d'être enfin pris en considération.

Il y a plus de dix ans déjà que M. François Deloncle, alors député des Basses-Alpes, déposait sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à établir en France le service militaire de deux ans. Presque en même temps, un autre député, particulièrement compétent dans les choses militaires, et qui est mort depuis, M. le général Iung, prenait l'initiative d'une proposition tendant au même but. Plus de cent-quatre-vingts députés l'avaient signée.

Le problème, disait le général Iung, est des plus complexes, car il intéresse l'individu, la famille, la société, l'armée, le gouvernement.

Ce qui, dans la loi de 1889, choque avant tout, c'est qu'elle n'est pas une, qu'elle ne vise pas tous les cas ; qu'elle n'est pas simple, facilement compréhensible par tous. De plus les professionnels s'élèvent contre un système dont le résultat est de priver l'armée des éléments instruits, capables et seuls vraiment capables de former les cadres.

A tous ces défauts, le service de deux ans remédierait.

La proposition Iung, prise dans son ensemble, maintenait un certain nombre de dispositions générales de la loi de 1889 et en modifie certains articles.

Le service militaire resterait « personnel, obligatoire, égal pour tous » et d'une durée totale de vingt-cinq années. Mais, outre que le service actif serait réduit à deux ans, les différentes affectations ultérieures actuelles des hommes seraient supprimées.

Suivant la loi de 1889, après les trois ans de service actif, tout « Français fait successivement partie : de la réserve de l'armée active pendant sept ans ; de l'armée territoriale pendant six ans et de la réserve de l'armée territoriale pendant neuf ans.

Selon la proposition, après les deux ans de service actif, tout « Français fait partie : de la réserve pendant vingt-trois ans, sans aucune distinction, ni catégorie, le service en général demeurant d'ailleurs « réglé par classe » et « le service dans la réserve étant fixé par un règlement d'administration publique. »

D'autre part, les articles de la loi du 15 juillet 1889, concernant les exemptions et dispenses, seraient supprimés ; mais en temps de paix, des sursis d'appel d'une durée d'un an et successivement renouvelables pour une nouvelle année jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, peuvent être accordés dans l'intérêt des études.

Aux termes d'autres articles, « tout jeune soldat, ne sachant ni lire ni écrire, pourrait être maintenu pendant une troisième année au service », et au contraire, « les jeunes

gens ayant subi avec succès les concours nationaux de tir pourront être renvoyés après dix-huit mois de service. »

La proposition posait aussi le principe du rengagement des simples soldats.

Enfin, elle affectait aux troupes coloniales les contingents coloniaux, sans faire de distinction, comme la loi de 1889, pour les quatre colonies, dites anciennes : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion.

Telle était en résumé, il y a dix ans déjà, nous le répétons, la proposition de MM. Deloncle et Iung, et l'on ne peut pas dire qu'alors elle était absolument nouvelle.

Depuis cette époque, dans combien de programmes électoraux l'a-t-on vu figurer ! Combien de commissions ont été nommées et ont même fonctionné, avec ardeur, pour arriver à un résultat, mais ce résultat n'est pas encore atteint, et les électeurs de 1902 comme ceux de 1898, comme ceux de 1893, entendront les mêmes promesses après avoir exprimé les mêmes vœux.

Ne vaudrait-il pas infiniment mieux que la solution, si étudiée et depuis si longtemps, intervint avant que le suffrage universel rappelât une fois de plus à ses élus qu'ils ont trop de tendance à démontrer que promettre et tenir font deux.

C. R.

La grève générale des mineurs

La menace d'une grève générale repa-rait.

Le comité fédéral réuni les 20, 21 et 22 octobre dernier à St-Etienne avait, on s'en souvient, subordonné la déclaration de la grève générale au résultat d'une ultime sommation que M. Cotte, secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs, avait été chargé de faire tenir, sous forme de lettre à M. Waldeck-Rousseau.

Le processus suivant avait été adopté par le comité fédéral :

Dès que M. Cotte aurait connaissance de la réponse « catégorique et ferme, » dit le texte de la déclaration du comité fédéral sur les deux questions urgentes maintenues par le comité : — 1^o réduction de la journée de travail à 8 heures ; retraite de 2 francs par jour après vingt-cinq ans de services sans condition d'âge (on sait que le comité a abandonné ou plutôt mis au second plan la question du minimum de salaire), — il devrait, « au cas où la réponse ne serait pas ce qu'elle doit être, » la transmettre avec son avis personnel à chacun des membres du comité, c'est-à-dire aux représentants de chacune des fédérations régionales, adhérentes à la Fédération nationale. Ceux-ci, à leur tour, consulteraient leurs mandants, en l'espèce les administrateurs de leur fédération régionale et au besoin ceux des syndicats adhérents ; puis, se basant sur cette consultation, ils enverraient leur avis à M. Cotte. Si « la réponse du gouvernement n'est pas ce qu'elle doit être » et que la majorité de ces avis soit favorable à la déclaration de la grève générale, la cessation du travail serait immédiatement décidée par M. Cotte, qui en ferait connaître la date aux membres du comité fédéral au moins cinq jours à l'avance.

Or, M. Waldeck-Rousseau a répondu à la lettre de M. Cotte. Nous ne connaissons pas les termes de cette réponse, qui n'a pas été publiée, mais les fédérations régionales en ont eu communication et le secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs n'est pas satisfait, ainsi qu'il résulte des déclarations suivantes faites

par lui à l'un de nos confrères stéphanois :

La grève générale est à l'état latent. On avait donné au gouvernement le moyen d'empêcher la grève générale ; il n'a pas voulu l'empêcher en nous accordant satisfaction sur nos revendications.

Nous avons donc été absolument leurrés dans la circonstance. Le gouvernement n'a rien voulu promettre d'une façon ferme concernant nos desiderata.

La lettre de M. Waldeck-Rousseau, que j'ai reçue en réponse à la mienne, est muette sur ce point comme sur les autres, ou tout au moins ne fait que des déclarations dont nous ne saurions nous contenter.

Et pourtant rien, me semble-t-il, n'était plus facile de nous satisfaire que sur la question des retraites au moins. La loi de 1894 oblige les ouvriers mineurs et les compagnies à verser chacun 2 0/0 sur les salaires. Or, les salaires de tous les mineurs de France atteignent actuellement 200 millions. C'est donc 8 millions qui sont ainsi versés, et nos retraites n'atteindront jamais cette somme.

— Alors, c'est la grève ?
— Elle peut éclater demain ou dans quinze jours, cela ne dépend que de moi, dès que j'aurai reçu les réponses aux lettres que j'ai envoyées aux membres du comité fédéral.

LES BOUILLEURS DE CRU

Ils sont naïfs, à moins qu'ils ne soient très malins — dit le *Matin*, ceux qui, dans la séance de vendredi à la Chambre, ont demandé la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

On ne se représente pas, en effet, les députés supprimant un privilège semblable à la veille des élections générales. Ils en créeraient plutôt un nouveau.

Mais celui-là, dira-t-on, coûte plus de 80 millions par an à l'Etat. Eh bien, et après ? Qu'est-ce que 80 millions pour un député qui pense à sa réélection ? La belle affaire !

Mais au fait, je parie que nombre de personnes ne savent pas en quoi consiste le privilège des bouilleurs de cru.

En deux mots, il est possible de les renseigner. Un litre d'alcool coûte environ 30 centimes à celui qui le produit. Si vous l'achetez cependant, vous le payez 2 fr. 50 parce que l'Etat perçoit un droit de 2 fr. 20 par litre.

Or, sous prétexte que les cultivateurs récoltent des fruits ou autres produits qui seraient perdus s'ils ne passaient pas par l'alambic, on les autorise à distiller ces fruits sans payer de droits.

Ils obtiennent ainsi de l'alcool qui leur coûte environ 30 francs l'hectolitre et qu'ils peuvent vendre 250 francs. C'est une affaire d'or.

Cependant, il est entendu qu'ils ne doivent pas en faire le commerce et ne produiront que juste ce qui suffit à leur consommation.

Mais allez donc les surveiller efficacement ! Plus le droit est élevé et plus le bénéfice est grand pour le fraudeur ; par conséquent, plus la fraude s'exerce sur une vaste échelle.

Et c'est ainsi que le privilège des bouilleurs de cru représente annuellement une perte de 80 millions pour l'Etat.

Au Transvaal

M. Potgieter, bourgmestre de Prétoria, de passage à Vienne, a déclaré dans une interview qu'il était impossible de prévoir la fin de la guerre et que vingt à vingt-cinq mille Boers étaient encore en campagne.

EN CHINE

La question de la Mandchourie

Les négociations relatives à la Mandchourie continuent. Un membre du ministère des affaires étrangères affirme que la Russie demande notamment une garantie d'exclusion virtuelle de la Mandchourie des autres puissances, et l'attribution aux Russes de toutes les concessions étrangères et de tous les emplois.

En retour, la Russie retirera graduellement ses troupes, à l'exception des gardes de la voie ferrée.

INFORMATIONS

Le Président de la République en Russie

L'*Echo de Paris* se dit en mesure d'annoncer que le président de la République rendra sa visite au tzar dans le courant du mois de juin prochain. Dès maintenant on est d'accord du côté de la maison de l'empereur, aussi bien que du côté de l'Elysée et du quai d'Orsay, sur ce point que le programme sera calqué en quelque sorte sur celui du récent séjour en France de Nicolas II et de l'impératrice. De même que Paris ne reçut pas le tzar, Saint-Petersbourg ne se trouverait pas sur l'itinéraire du président de la République. Aux trois villes françaises : Dunkerque, Compiègne et Reims, correspondront les trois villes russes : Cronstadt, Peterhoff, Moscou. Il y aura également une grande revue de troupes en présence de M. Loubet. La présence du président sur le territoire russe serait d'une durée un peu plus longue que ne le fut le séjour du tzar en France, étant donné surtout le trajet de Cronstadt à Moscou. On croit également que M. Loubet, pour rentrer en France, s'embarquera à Libau où iront l'attendre les vaisseaux français.

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, accompagnera le président de la République en Russie.

Les Congrégations en Turquie

Un iradé impérial interdit aux jésuites qui ont quitté la France à la suite de la loi sur les associations, de s'établir dans l'empire ottoman.

A la présidence de la Chambre

Le président de la Chambre des députés a nommé chefs adjoints de son cabinet, en remplacement de M. Gérard, élu député de Barbezieux, MM. Gabriel Lepetit et Léon Pachtod, docteurs en droit, qui remplissaient déjà auprès de lui les fonctions de secrétaires particuliers.

Un nouveau groupe

M. Carnaud, député de Marseille et ancien instituteur vient, de concert avec MM. Dubief et Alexandre Bérard, de prendre l'initiative de la formation d'un nouveau groupe parlementaire.

Il s'agit de défendre l'école laïque battue en brèche par l'opposition, contre l'école libre.

MM. Carnaud, Dubief et Bérard adressent aujourd'hui aux membres des groupes avancés de la Chambre, une communication par laquelle ils sollicitent leur adhésion à un nouveau groupe qui prendrait le nom de groupe de l'enseignement.

Cette communication invoque la nécessité de répondre aux attaques dirigées contre

134453.82
231747
41626082

22000
6300
5227
231747

l'école laïque et d'opposer à la coalition qui s'est faite entre les membres de la droite et certains libéraux, un programme de réformes scolaires qui sera arrêté après la discussion au sein du groupe.

C'est lundi 4 novembre que doit avoir lieu la première réunion des députés anticléricaux qui répondront à l'appel de MM. Carnaud, Dubief et Bérard.

Le conflit Franco-Turc

Le gouvernement s'est décidé à faire dans les eaux turques la démonstration navale nécessaire. L'escadre de l'amiral Caillard, composée de quatre croiseurs cuirassés et de deux contre-torpilleurs est partie pour le Levant, ayant à bord 2,000 hommes de troupes de débarquement.

Un journal a dénoncé, prématurément, que cette division se dirige vers Salonique ou vers Smyrne et que l'amiral Caillard occupera l'un de ces ports et s'emparera des bâtiments de la douane, qu'il détiendra et dont il percevra les revenus jusqu'au règlement définitif du litige pendant, entre la Turquie et la France.

La vérité est que l'amiral Caillard se guidera d'après les circonstances, et qu'il n'a point reçu d'instructions limitant son action et précisant les points sur lesquels elle devra s'exercer. En d'autres termes, il a carte blanche pour agir. Mais il est certain que si la Sublime-Porte ne s'exécute pas, il fera ce qu'ont fait naguère les vaisseaux italiens et autrichiens; il se saisira d'un gage qui sera une garantie de paiement pour les créanciers français de la Turquie. D'autre part, il résultera clairement de cette opération que la France entend obtenir les réparations morales nécessaires, pour la violation d'engagements solennellement pris.

Et par là même que l'amiral Caillard a embarqué 2,000 hommes d'infanterie de marine, la Porte est avertie que la France ne s'arrêtera pas à des velléités de résistance et qu'elle ira jusqu'au bout, dût la guerre s'ensuivre.

A CONSTANTINOPLE

Le sultan a eu jeudi un long entretien avec les ministres de la guerre et des affaires étrangères. Comme conséquence de cet entretien, la Porte a adressé aux grandes puissances une note leur demandant d'empêcher les Français d'attaquer Salonique ou Smyrne, à cause des intérêts internationaux qui y sont représentés.

Dans ces deux villes, une attaque de la flotte française aurait, pour le commerce international et les résidents étrangers, des conséquences qu'il est impossible aux puissances de ne pas envisager. Une démonstration navale devant Salonique ou Smyrne porterait en outre au prestige du sultan un coup autrement sérieux qu'aucune occupation de Mitylène ou d'un autre point de l'empire éloigné du centre.

Monument commémoratif

Le gouvernement sera représenté par M. Decrais, ministre des colonies, demain, à l'inauguration du monument érigé à la mémoire des défenseurs de Vasize et de Civry en 1870.

Est-ce un fou

Depuis plusieurs jours, M. Walleck-Rousseau recevait des lettres menaçantes anonymes.

On lui déclarait notamment qu'on l'attendrait place Beauveau pour l'attaquer.

Une surveillance fut organisée aux abords du ministère de l'intérieur.

Des agents de la brigade des recherches mirent jeudi en état d'arrestation un individu assez correctement vêtu dont les allures lui parurent suspectes.

Cet individu, conduit au commissariat, donna des signes d'aliénation mentale; il prétendit qu'il était décidé à tuer le président du conseil.

Fouillé, il a été trouvé porteur d'un revolver chargé; on n'a pu encore établir son identité.

Il a été envoyé à l'infirmerie spéciale du dépôt.

M. Laurent Tailhade en prison

M. Laurent Tailhade, qui avait obtenu un sursis pour se constituer prisonnier afin de purger la peine à un an de prison à laquelle il avait été condamné pour excitation au meurtre, s'est constitué prisonnier avant-hier à la prison de la Santé, où

il s'est rendu seul, après avoir demandé au parquet son ordre d'érou qui lui a été remis.

CHRONIQUE LOCALE

Intendance

M. Goudal, sous-intendant militaire à Cahors, est nommé à Toulouse.

Ce départ sera vivement regretté des nombreux amis que comptait à Cahors M. Goudal.

Enseignement primaire

M. Marlas, ancien directeur de l'école de la rue du Lycée, actuellement inspecteur primaire à Ussel, est nommé en la même qualité à Lesparre (Gironde).

UNE RELIGIEUSE EN COUR D'ASSISES

A la prochaine session des assises qui s'ouvrira le 16 décembre 1901, sera appelée une affaire qui échappe à la banalité ordinaire des crimes.

Une religieuse d'un couvent de Montauban est inculpée de faux en écritures publiques.

Cette religieuse avait, en effet, une spécialité dans ce couvent auquel elle rendait de grands services, quant au recrutement des religieuses diplômées.

Bon sujet, très intelligente et très instruite, elle prêtait son instruction à celles de ses compagnes qui étaient de moindre instruction, aux examens des brevets élémentaire, supérieur, peut-être; elle se présentait sous le nom d'une autre religieuse et pour celle-ci passait l'examen.

Comme nous le disons plus haut, l'instruction de cette « remplaçante » est remarquable: elle faisait l'admiration des examinateurs qui la recevaient d'emblée avec félicitations.

Combien de fois a-t-elle fait ce manège, combien de religieuses ont obtenu par elle un diplôme leur permettant de donner l'enseignement — quel enseignement! dans ces conditions, on le voit d'ici, n'est-ce pas! — on ne pourra jamais l'établir d'une façon très précise.

Mais tout a une fin en ce monde: la sœur Donat, — c'est le nom de l'inculpée; — fut pincée en flagrant délit par la Commission d'examen de Cahors, alors que cette sainte fille allait obtenir le diplôme du brevet élémentaire pour une autre sœur du nom de Bach, âgée de 31 ans.

Dire, cependant, tout ce qu'il a fallu de temps pour arriver à la vérité, est inutile; tout le monde sait combien les couvents ont de trucs à leur disposition.

Il n'en est pas moins vrai que cette fois l'affaire est bien nette: malgré des dénégations premières très vives, des serments réitérés de leur parfaite innocence, les religieuses ont avoué leur crime de faux en écritures publiques.

Et c'est pourquoi la sœur Donat, candidate aux divers examens primaires par procuration pour sœur Bach — et qui sait pour combien d'autres sœurs — sera traduite en Cour d'assises.

Quel qu'il soit, le verdict ne changera en rien la moralité de cette affaire qui, on le voit, sort de la banalité courante des crimes qu'ont à juger les jurys.

Que la sœur Donat soit punie ou acquittée, peu nous importe, l'essentiel est que les trucs scandaleux employés par les religieuses pour arriver à des résultats quelconques soient enfin dévoilés; l'essentiel est que les braves gens qui encore croient à la parfaite innocence de ces saintes filles de Dieu arrachent le bandeau que la superstition et le fanatisme tiennent encore si solidement attaché sur les yeux.

Mais ce n'est pas tout: pour une sœur Donat pincée, combien d'autres sœurs sont impunies?

Et qu'on le note bien ce ne sera pas de sitôt qu'on empêchera à jamais de telles fraudes: au lieu de frapper seule la coupable, il aurait fallu, il faudrait peut-être frapper plus haut.

La sœur Donat n'est pas seule coupable; elle, la malheureuse, en passive observatrice de la « discipline » elle a obéi à des ordres: seule, elle sera peut-être punie, et les autres, les auteurs responsables de ces fraudes qu'ils font pratiquer et qu'ils encouragent, ne leur dira-on rien?

Ce n'est certainement pas la première fois que se pratique la fraude commise par sœur Donat!

Partout, elle a probablement lieu: et qui dira jamais combien de religieux ont obtenu le droit d'instruire dans les mêmes conditions que sœur Bach! Nous le répétons, on aurait dû frapper plus haut.

Dans tous les cas, cette affaire fera, espérons-le, réfléchir ceux qui hésitent à frapper les congrégations et ceux surtout qui s'opposent à l'abrogation de la loi Falloux.

LA RÉD.

La Toussaint à Cahors

La Toussaint n'a donné lieu à aucune manifestation patriotique cette année, à Cahors, depuis l'année dernière, en effet, le pèlerinage au monument Gambetta et à celui des Mobiles est supprimé.

Malgré cela, les couronnes ont été déposées nombreuses au pied de ces monuments par des délégations du conseil municipal, des écoles et des diverses sociétés de notre ville.

Le « Léon Gambetta »

M. de Lanessan a eu la bonne inspiration de donner à l'un de nos nouveaux navires de guerre le nom de Léon Gambetta.

A ce propos, un de ceux qui furent témoins des outrages dont on accabla les derniers jours de l'immortel patriote, M. Emmanuel Arène, écrit fort opportunément dans *'Eclair'* que Gambetta a eu raison d'en appeler à la justice immanente de l'histoire. Cette justice, en attendant qu'elle nous rende les provinces perdues, a déjà vengé sa mémoire:

« Devant la tombe de Gambetta, dit M. Emmanuel Arène, les haines les plus féroces ont désarmé, et sa mémoire est maintenant honorée comme celle du plus pur des patriotes. Même sur le terrain de la politique, son souvenir s'impose à ses adversaires de jadis, et, dans la presse comme dans les Chambres, on voit chaque jour ceux qui l'ont le plus attaqué se servir de son nom et invoquer son autorité.

Il n'est même pas rare que ses anciens amis soient accusés de manquer à ses enseignements! Ainsi va la vie. On veut bien reconnaître aujourd'hui que Gambetta fut un grand Français et un remarquable homme d'Etat. Sa statue se dresse sur plusieurs points du territoire, de ce territoire qu'il a si vaillamment défendu contre l'étranger. Il n'est pas de ville en France qui n'ait donné son nom à quelque rue ou à quelque boulevard, et, si ses cendres doivent être bientôt ramenées au Panthéon, ce sera au milieu d'unanimes hommages et sans que d'aucun parti s'élève une note discordante. »

En prévision de la grève

Hier, des instructions étaient données au colonel du 7^e, pour que le 1^{er} bataillon fût prêt à partir dès la première heure, au cas où des troubles éclateraient dans les bassins houilliers.

Vers 9 heures 3/4, au quartier, on a rappelé aux sergents-majors et immédiatement le rapport communiqué, les hommes du 1^{er} bataillon préparaient le sac et étaient avertis de se tenir à la moindre alerte prêts à partir en tenue de campagne.

Chaque homme reçut plusieurs paquets de cartouches, une couverture et des provisions. Aujourd'hui le quartier est conquis. On attend... des ordres.

Mais il faut espérer que tout rentrera dans le calme, et que tous ces préparatifs seront inutiles.

Le parricide Brugous

Nous pouvons affirmer que si Brugous n'est pas gracié, l'exécution n'aura pas lieu avant cinq ou six jours, au moins.

Au sujet de cette exécution, et sans vouloir modifier en rien le fond de notre dernier article, nous croyons utile de rectifier notre dernière assertion.

« Dans un but d'humanité », il est d'usage constant que la Chancellerie — seule chargée de donner des ordres en matière de transfèrement des condamnés à mort — laisse dans les prisons des chefs-lieux de département, les condamnés à mort jusqu'à leur exécution. Cette manière de procéder peut être justifiée en ce qu'elle laisse les malheureux dans une sécurité plus profonde pendant les semaines qui précèdent l'exécution en les tenant éloignés du lieu même où le crime a été commis.

Théâtre de Cahors

Les Femmes Nerveuses de MM.

Toché et Blum, et Tête de Linotte de MM. Barrière et Gondinet, voilà le spectacle que va nous donner prochainement une troupe parisienne à la tête de laquelle nous verrons avec plaisir l'étoile parisienne *Jeanne May*, qui joue le principal rôle dans les deux pièces.

Les Femmes Nerveuses et Tête de Linotte sont deux chefs-d'œuvre dont la presse entière a été unanime à célébrer les succès. *Jeanne May* est une artiste de premier ordre dont ces débuts ont été suivis des créations les plus brillantes et toutes couronnées de succès. La *Troupe Parisienne* est une troupe de choix composée de MM. *Paul Didier*, des Variétés, *Turcan*, *Guérin*, *Darcia*, etc., *M^{mes} Paulette Didier*, *Danjou*, *Dexmes*, etc., qui sont tous et toutes des artistes de talent, jusqu'aux plus petits rôles.

Cette excellente soirée aura lieu le mardi 5 novembre.

Nous aurons prochainement une représentation extraordinaire par la tournée *Albert Chartier*, qui nous donnera le plus grand succès de l'académicien, *Victorien Sardou*, *Patrie!* qui fait le maximum des recettes à la Comédie-Française, ce qui est un fait assez rare, dans les annales théâtrales pour mériter d'être signalé, avec des interprètes tels que M. Montouis et M^{lle} Réal, deux artistes qui ont fait plusieurs créations sur le théâtre de l'Odéon. M. Jeandrieu qui a créé pendant des années les rôles importants sur les théâtres de la Porte-Saint-Martin et de l'Ambigu; M. Chartier dans le sonneur *Jonas*, nous garantissent une soirée intéressante, aussi nous engageons les amateurs à se presser à la location pour s'assurer une bonne place.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 31 OCTOBRE ET 3 NOVEMBRE

Allegro Militaire	Sellenick.
L'Ambassadrice (ouverture)	Auber.
Toujours ou Jamais (valse)	Waldteufel.
Les Pantins de Violette (fant.)	Adam.
Marche de Schubert	Schubert.

De 4 à 5 heures.

Allées Fénélon

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 31 octobre au 2 novembre 1901

Décès

Laborie, Louise, veuve Delon, 42 ans, rue Mascoutou, 43.
Roufflé, Catherine, épouse Miquel, 80 ans, s. p. rue du Pont-Neuf, 12.

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Les anciens fabriciens de *Sabadel* ont mauvaise grâce à venir dire qu'on ne leur a jamais donné connaissance des plaintes adressées contre eux à M. le Ministre des Cultes puisque, à plusieurs reprises, ils ont été convoqués pour y répondre.

Après enquête et contre enquête, M. le Préfet dut retourner les dossiers de l'affaire à M. le Ministre qui prononça la dissolution du Conseil de fabrique.

Pensez-vous sérieusement, Messieurs, que pareille décision aurait été prise par le Ministre si les motifs invoqués par les plaignants n'avaient pas été suffisants? Je sais bien que vous demander de reconnaître vos torts, c'est vous demander beaucoup, surtout dans l'état d'esprit où vous êtes; mais que voulez-vous, il vous faut en prendre votre parti et reconnaître que si vous avez gagné la première manche vous avez perdu la seconde.

Pourquoi tant d'acharnement contre M. Delsahut? Il n'est pourtant pas bien encombrant; on ne le trouve pas sur les carrefours ou dans les caboulots faisant la propagande le verre à la main, et il n'a jamais, que nous sachions, cherché à imposer sa manière de voir à un électeur.

Quand il accepta la mairie pour la première fois, ce fut sur votre proposition et vos bulletins se confondirent — pour une fois — avec ceux des républicains. Il est vrai que M. Delsahut entendait être le maire de la commune tout entière et non le maire d'un parti. Cette attitude ne fit pas votre affaire, et, pendant que les républicains le soutenaient loyalement, vous le combattiez à outrance.

Un des vôtres disait crûment: « Sion l'a élevé à la mairie, c'est pour mieux l'écraser ».

Oui, il fallait écraser « l'infâme » qui

osait administrer dans l'intérêt de tous et qui avait la confiance du parti républicain, qui réglait « l'affaire Rodolose » avec 50 0/0 de rabais et qui dotait la commune d'un groupe scolaire dont elle avait grand besoin.

Votre intransigeance réactionnaire, Messieurs, a coûté cher à la commune et vous ne pardonnerez jamais au parti républicain et à M. Delsahut de l'avoir réconciliés avec nos représentants à la Chambre des députés et au Sénat. Et tel est votre entêtement que, connaissant mieux que personne la pauvreté du Budget communal, vous préférez laisser croquer les ponts, combler les lacs et les fontaines que demander une subvention au département pour des réparations de première nécessité.

On nous a même affirmé que par négligence ou parti pris vous avez laissé perdre une subvention de 60 fr. obtenue par les républicains pour réparation ou reconstruction du mobilier scolaire.

Mais revenons au Conseil de fabrique. La dissolution est prononcée. Aux termes de la loi, M. le Préfet doit nommer deux membres du nouveau conseil et l'Evêque trois.

Le choix tombe sur MM. Delsahut, Delsériés, Grimal, Bras Henri, et Cavarroc.

Et qu'avez-vous à dire contre ces Messieurs ? Qu'ils sont républicains ? Mais est-ce donc une tare d'être républicain après 30 ans de République ? Pourtant des journaux qui ont toute votre faveur portent aussi le titre de « républicain » et cela ne vous effraye pas.

De grâce, veuillez nous dire quel est le genre de républicain qui a vos préférences. Peut-être est-ce celui qui est l'ennemi irréconciliable de tout progrès, de toute réforme, de toute liberté !

A suivre.

CATUS. — *Comice agricole.* — Voici les récompenses accordées au concours :

Concours d'exploitation. — Vignes greffées : 1^{er} prix avec félicitations, 30 fr., Léon Laffon, à Pontcirq ; 2^e prix, 20 fr., M. Pégourié, à Saint-Médard ; 3^e prix, 15 fr., M. Auguste Lauzu, à Catus ; 5^e prix, 8 fr., M. Bouyssou, à Catus.

Truffières : 1^{er} prix, 25 fr., M. Bonnafous, à Montgesty ; 2^e prix, 15 fr., M. Soulié, à Catus ; 3^e prix, 10 fr., réservé.

Etables : 1^{er} prix, 20 fr., réservé ; 2^e prix, 15 fr., M. Léon Lafon, à Tournac.

Fosses à fumier : 1^{er} prix, 20 fr., M. Léon Gélis, à Catus ; 2^e prix, 15 fr., réservé.

Concours d'animaux reproducteurs. — Bœufs : 1^{er} prix, 15 fr., M. Paul Guillou, à Saint-Médard ; 2^e prix, 10 fr., M. Casimir Garrigou, à Saint-Médard ; 3^e prix, 5 fr., M. Pelaprat, à Boissières ; 4^e prix, 5 fr., M. Emile Vayssié, à Mongesty.

Brebis. — Première section : 1^{er} prix, 20 fr., M. Vayssié, Mongesty ; 2^e prix, 15 fr., réservé. — Deuxième section : 1^{er} prix, 25 fr., M. Guillou, à Saint-Médard ; 2^e prix, 15 fr., M. Calmette, à Crayssac ; 3^e prix (supplémentaire), 5 fr., M. Lafer-

rie, à Saint-Denis ; 4^e prix (supplémentaire), 5 fr., M. Castagné, de Boissières.

Agneaux écortés : 1^{er} prix, 15 fr., M. Lasfargue, à Crayssac ; 2^e prix, 10 fr., réservé.

Truies. — Première section, pleines : 1^{er} prix, 15 fr., M. Gélis, à Petiniot ; 2^e prix, 10 fr., réservé. — Deuxième section, suitées : 1^{er} prix, 25 fr., M. Jules Vincent, à Petiniot ; 2^e prix, 15 fr., M. Rey, aux Faurats.

Verrats : 1^{er} prix, 15 fr., M. Gélis, à Petiniot ; 2^e prix, 10 fr., réservé.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Bonne mesure.* — Nos édiles poursuivent avec activité l'agrandissement de la place de la Miséricorde. Nous apprenons que la municipalité est autorisée à acheter une maison sise rue des Dominicains, en vue de l'élargissement de cette même rue dont la largeur sera au moins de treize mètres. Nous ne pouvons que féliciter le conseil de cette décision.

— *Abattoir.* — Nombre de bestiaux abattus à l'abattoir de Figeac, pendant le mois d'octobre 1901 : Bœufs, 8 têtes ; veaux, 117 ; moutons, 136 ; porcs, 80. — Total, 341 têtes.

— *Vol.* — M. Antonin Laval, propriétaire à Puy-de-Corn, banlieue de Figeac, vient d'être victime d'un vol des plus audacieux. Avant-hier soir vers neuf heures, pendant son absence, un individu encore inconnu qui devait connaître probablement les lieux s'est introduit dans sa maison d'habitation après avoir brisé une porte surrue et s'est emparé de divers objets de certaine valeur ainsi que d'une grande quantité de lard. Plainte a été portée.

CAJARC. — *Banquet de la Saint-Hubert.* — Demain dimanche, 3 novembre aura lieu un banquet fraternel des disciples de Saint-Hubert. Cette agape fraternelle aura lieu à l'hôtel E. crozailles.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — *Nomination.* — Nous apprenons que par arrêté préfectoral en date du 26 octobre dernier, M. Catusse, conducteur des ponts et chaussées à Gourdon, est chargé de la subdivision cantonale de Bretenoux, en remplacement de M. Bouyonnie, appelé à un autre poste.

M. Catusse, qui est en même temps qu'un bon fonctionnaire un excellent républicain, était dans notre ville depuis deux ans ; par l'aménité de son caractère, il avait su s'attirer de nombreuses sympathies et des amitiés solides.

SOUILLAC. — *Enregistrement.* — M. Germain Simon, surnuméraire de l'enregistrement à Gourdon, est nommé en la même qualité à Souillac.

A LOUER
A CAHORS
GRANDE MAISON
(Pièces vastes et bien distribuées)
AVEC JARDIN
PRIX MODÉRÉ
S'adresser au bureau du journal.

LES ALMANACHS POUR 1902

Chaque année, à l'époque de la chute des feuilles, nous revient le vol des Almanachs multicolores sur l'aile de la première bise. Ils sont toujours bienvenus, ces modestes amis de la famille, si chers à nos pères, qui nous reparlent du bon vieux temps. C'est qu'ils savent à la fois instruire et amuser. C'est qu'ils se font comprendre de tous les âges, de toutes les conditions sociales, conviennent à tous les goûts en mêlant l'agréable à l'utile.

Comme ils sont variés ces aimables petits livres qui viennent de s'envoler des presses de la maison Plon !

Parmi les plus recherchés, il faut citer en tête : l'*Annuaire* et les *Almanachs Mathieu (de la Drôme)*, qui annoncent avec tant d'exactitude, le temps qu'il fera pendant l'année, et qui sont d'une utilité quotidienne pour les agriculteurs, les marins, et en général pour tout le monde, car il n'est personne qui n'ait intérêt à savoir quand le soleil brillera, quand le vent soufflera, quand il pleuvra, neigera, grêlera, gèlera, etc. Rappelons que ces almanachs renferment aussi des prévisions détaillées sur le rendement de toutes les récoltes.

L'*Almanach manuel de la bonne cuisine et de la Maitresse de maison* est plein de recettes excellentes, de procédés pour faire de bons plats à peu de frais. Les gourmets y trouveront aussi leur compte.

L'*Almanach du Savoir-Vivre*, par la comtesse de Bassanville, est un code complet de la bonne compagnie ; celui des *Dames et des Demoiselles* traite spécialement de la toilette et de la confection des petits ouvrages de femmes ; l'*Almanach de la Mère Gigogne* s'adresse aux enfants ; l'*Almanach de France et du Musée des Familles* est une petite encyclopédie des plus instructives ; l'*Almanach scientifique* explique les découvertes nouvelles de la science ; l'*Almanach du Parfait Vigneron* constitue le guide du viticulteur, du fabricant de cidre et du liquoriste ; n'oublions pas non plus le *Cultivateur* ni le *Jardinier*.

L'*Almanach des Saints Cœurs de Jésus et de Marie* et l'*Almanach du Bon Catholique* s'adressent aux personnes pieuses et aux communautés religieuses.

Notons encore dans des genres différents : le *Parisien*, l'*Astrologique*, l'*Almanach illustré des Jeunes Mères*, la *Petit Almanach national de la France*, recueil patriotique d'anecdotes, d'études, de récits militaires et de renseignements utiles aux réservistes et aux territoriaux ; l'*Almanach des Célébrités contemporaines*, galerie des illustrations politiques, militaires, religieuses et artistiques de la France et de l'Etranger ; l'*Almanach Prophétique*, consacré aux sciences

occultes, aux prédictions, aux phénomènes les plus curieux du somnambulisme, de l'hypnotisme, du spiritisme et de la divination.

L'*Almanach des Parisiennes*, signé de brillants dessinateurs, est une brochure humoristique, d'un accent très moderne. D'ailleurs, tous ceux qui croient avec raison le rire utile à la santé, qui aiment les bons mots, les gauloises fantaisies, les histoires burlesques, les drolatiques aventures et les folles équipées, n'ont qu'à s'adresser à une bande de joyeux compères qui s'appellent : le *Lunatique*, le *Comique*, le *Pour rire*, le *Charivari*, gaillards almanachs qui conservent en nos temps moroses la tradition de la vieille gaieté française !

Enfin, fermant la marche, voici venir : le *Mathieu Lœnsberg*, le vénérable aïeul, le doyen des almanachs, qui paraît, imprimé sur le même papier avec les mêmes types qu'au temps jadis. Mathieu Lœnsberg, est l'ami des villageois, le guide des paysans, auxquels il donne d'excellentes recettes de toutes sortes.

On voit que l'almanach est toujours vivant et bien vivant ; son succès, loin de décroître, semble rajeunir encore avec les années qui consacrent son utilité. Ni les journaux, ni les revues qui se multiplient, ni les innombrables publications de toutes sortes n'ont pu le remplacer.

A VENDRE

A DE BONNES CONDITIONS
Avec facilité de paiement

UNE PETITE PROPRIÉTÉ
D'ENVIRON 97,000 MÈTRES CARRÉS

Consistant en terres labourables, arbres fruitiers de toutes espèces (noix 15 à 20 sacs), bois, etc.

Cette propriété est située au PECH, à 1 kilomètre de la commune de SAINT-CERNIN.

S'adresser à M. RIGOUSTE, à Saint-Cernin, ou à M. MAGOT, à Cahors, 22 rue Pégély.

Vient de paraître :

LE GRAND-ANNUAIRE
DU LOT
POUR 1902

Contenant les prévisions du temps, par XAINTRAILLES, d'Essonne (Puy-de-Dôme).

Illustré de plus de 500 gravures et précédé d'un grand roman inédit :

CLÉMENT MAROT A CAHORS
Prix : 60 centimes

Cahors, E. DELSAUD, éditeur, rue de la Mairie
Et chez tous les libraires du département

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE		Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer	Temp.
	maxima	minima		
1 Vend.	+ 15.5	+ 7.5	762	Pluie
2 Sam.	+ 13	+ 8	771	Beau

Altitude moyenne de Cahors (Lycée), 128 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable
D^r HERBEAU.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 232

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXXIV

LA VENGEANCE DE CIGARETTE

Cette réponse fut faite d'une façon infiniment courtoise, infiniment soignée. Puis il se détourna, traçant rapidement son ordre qu'il allait remettre à un aide de camp avec la recommandation de partir sans perdre une seconde. Cependant Cigarette lui prit le papier de la main.

— A moi ! à moi ! Aucun autre n'ira aussi vite !

— Mais, mon enfant, vous êtes déjà exténué !

Elle tourna vers lui ses beaux yeux farouches, mouillés de larmes passionnées.

— Croyez-vous qu'à cause de cela je pourrais m'attarder ? Ah ! je voudrais qu'on m'eût appris à prier Dieu ; je le prierais maintenant de vous bénir ! Vite, vite ! prêtez-moi le plus rapide de vos chevaux, un animal solide. Expédiez un second ordre par votre aide de camp. Il se pourrait que je fusse tué par les Arabes et, dans ce cas, on ne serait pas averti là-bas, dans le camp.

Le maréchal s'inclina et serra respectueusement sa petite main hâlée et enfiévrée.

— Mon enfant, l'Afrique m'a montré maint exemple d'héroïsme, mais aucun qui vaille le vôtre. Si vous succombez, soyez sûr qu'il sera sauvé, lui, et la France saura venger la perte d'une de ses plus chères enfants.

Elle se retourna avec un regard infiniment doux, infiniment éloquent.

— Ah, la France ! dit-elle avec tant de douceur que le dernier mot ne fut qu'un soupir d'ineffable tendresse. Son ancien amour, l'imperissable amour de son enfance n'était point détrôné dans son cœur, il y régnait toujours par-dessus tout autre sentiment. Pour elle, la France était sans rivale.

Puis, sans s'attarder une seconde de plus, elle sortit et, s'élançant en selle sur un jeune cheval qui l'attendait dans la cour, elle repartit au grand galop.

Elle avait huit heures de route devant elle à l'allure la plus rapide de son cheval, et elle était déjà presque à bout de forces après la course fatigante qu'elle venait de faire. Bien qu'habitue à ces excursions fantastiques, elle sentait néanmoins à certains moments, sa conscience se troubler et son cœur s'arrêter, pendant qu'elle s'envolait, brûlant l'espace, au milieu du désert éclairé par la lueur tremblante de la lune.

Les heures s'écoulaient, suivant les heures ; l'une après l'autre, les lieues de chemin retèrent derrière elle. Le cheval fléchissait sous ses éperons, tandis que sa respiration pénible et violente fit prévoir le moment où, exténué

par ses efforts désespérés, il irait s'abattre et expirer sur le sable.

Elle n'eut pas de pitié ; elle aurait tué vingt chevaux sous elle, pourvu qu'elle arrivât à temps. En ce moment, elle risquait sa propre vie à elle, prête à la perdre si, par ce sacrifice, elle pouvait racheter l'existence de cet homme condamné à mourir au lever du soleil. Elle ne s'épargna point elle-même, et elle n'aurait épargné aucune créature vivante pour remplir la mission dont elle s'était chargée. Elle aimait avec l'aveugle passion de son sexe, avec l'abandon absolu de son sang méridional. Si, pour sauver cet homme, il avait fallu que mille autres périssent, elle n'aurait pas hésité un instant à prononcer la sentence fatale. A un moment donné, au milieu de sa chevauchée, une balle tirée de derrière un roc stérile et dénué de végétation vint passer près de sa tête en frôlant ses cheveux. Elle ne se retourna même pas pour voir d'où le coup était parti. Elle savait que cela venait de quelque Arabe rôdant dans la plaine.

En sortant de la forteresse, elle s'était munie d'une petite lanterne sourde, attachée au bout d'une lance et dont elle se servait pour éclairer son chemin, sans que la lumière, tombant en arrière, pût être vue par devant.

Ce qu'elle avait redouté arriva. Au milieu de sa route, lorsque, à en juger d'après les étoiles, minuit fut à peine passé, le cheval trébucha avec un hennissement de frayeur.

A la lumière de la lanterne elle vit les veines de sa tête démesurément enflées, les yeux

injectés de sang, sortant des orbites, le cou baigné d'écume, les flancs agités par les spasmes de l'agonie. Elle savait qu'à une distance plus loin il s'affaîsserait pour ne jamais se relever.

Laisant tomber les rênes sur le cou du pauvre animal, elle prit sa propre tête entre ses deux mains et poussa un cri rauque, sauvage, comme un hurlement de bête féroce.

Tout son désespoir était dans ce cri, qui alla réveiller les échos de la vaste pleine déserte.

Toutes les terribles conséquences de cet accident imprévu se dressèrent devant son esprit dans une vision affreuse. Elle se figura l'aurore venue, le silence du camp interrompu par la marche du peloton d'exécution, le cercueil ouvert à côté de la tombe creusée, les carabines levées, brillant aux premiers rayons du soleil... Elle avait vu tout cela si souvent — vu jusqu'à l'horrible dénouement, quand un homme vivant était subitement couché par terre par les balles, pour n'être, un instant après, rien qu'une masse brisée, inanimée, ensanglantée.

Cet accès de faiblesse ne dura qu'un instant.

Son tempérament militaire reprit immédiatement le dessus. Dans ce seul cri sortant du fond de son cœur brisé sa défaillance s'en alla. Elle savait que par l'action seule elle pourrait sauver Cecil.

(A suivre.)

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

De Paris à Toulouse

Table of train schedules from Paris to Toulouse with columns for station, class (1st, 2nd, 3rd), and time.

De Toulouse à Paris

Table of train schedules from Toulouse to Paris with columns for station, class, and time.

Notes regarding train classes and distances for the Paris-Toulouse route.

De Cahors à Libos

Table of train schedules from Cahors to Libos.

De Libos à Cahors

Table of train schedules from Libos to Cahors.

De Cahors à Capdenac

Table of train schedules from Cahors to Capdenac.

De Capdenac à Cahors

Table of train schedules from Capdenac to Cahors.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13 quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2327 du 2 novembre 1901.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

GRAVURES. — Paris : Les pompes funèbres : Ateliers des armoirs funèbres. — La fabrication des cercueils.

La Toussaint, composition allégorique. Portraits : Ladda Yacco et la Loie Fuller. — Un sauveur de douze ans. — Le Général Prince-Murat — Le bandit italien Musolino.

Departements : Vue panoramique de Montcaulles-Mines. — Un réfectoire de gendarmes dans un wagon sanitaire. — Le bureau du comité des jeunes, etc., etc.

La crise du Charbon de bois. — La Saint-Hubert et les Chasses à courre. — Les missions en Chine. — La revue comique, par Albert Guillaume.

TEXTE. — Chronique : * Courrier de Paris, par Paul Perret ; * Le glas de la Toussaint, par Martin-Videau ; Les Chasses à Courre. — Une grève ratée, par L. de Montarlot ; Les missions en Chine, par Victor Godorp.

Explication des gravures, Echechs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Actualités ; Sport, par A. Wimille, Courses, par Archiduc ; Les livres nouveaux ; etc. etc.

SUPPLÉMENT

La Femme et le Monde

Mme la Duchesse d'Uzès, en costume de chasse. — Les châteaux de Boursault et de Bonnelles. — Une conférence d'inauguration. — L'âme orpheline, roman. — Musique : Printemps frileux, (mélodie). — Ouvrages de Dames. — Concours hebdomadaires, etc.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain Paris.) 6c.

Sommaire du n° 1484, du 2 novembre 1901.

Canon de campagne à tir rapide, par le lieutenant-colonel Delaunay. — Action physiologique de l'eau de mer sur les poissons d'eau douce, par Alb. Larbalétrier. — L'éthérisation des plantes en culture forcée, par Albert Maumené. — Lampe à alcool et poste de projection du micrographe, par G. Mareschal. — La pêche des éponges, par Henri Coupiu. — La liquéfaction des gaz, par D. B. — Percussé à air comprimé, par J. Morat. — L'éclair en boule, par Marius Cito. — Les derniers progrès de la métallurgie de l'acier, par Paul Aimé. — Bibliothèque à supports coulissants, par G. Chalmarès. — Interrupteur-turbine pour courants électriques, par H. Denis. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 28 octobre 1901, par Ch. de Villedeuil. — Une automobile illiputienne, par D. Lebois.

Le numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 44 (2 novembre 1901).

1° Voyage en Mongolie, par M. le Baron de Batz. 2° A travers le monde : Les grands Domaines franco-tunisiens, par G. du Boscq de Beaumont (suite).

3° Civilisations et religions : La vie sociale au Japon. — Le Congrès international de Christiania pour l'exploration des mers. 4° Aux pays inconnus : A la Conquête du pôle Nord. — Nouvelles de Peary. 5° L'Expansion Coloniale : Le Congo français en 1900. 6° La lutte économique : Les câbles sous-marins anglais. 7° A travers la nature : La production du charbon. 8° Parmi les races humaines : Départ d'une expédition scientifique pour la Bolivie. 9° Livres et Cartes. 10° Les Revues Etrangères : Corfou et ses chants populaires (Traval, Londres). — Janina et l'Épire (Revue générale, Bruxelles).

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et Cie, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, 6e.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1509e livraison (2 novembre 1901).

Un Héros de treize ans, par Léo Dex. — Les Almanachs, par Louis Barron. — Les Câbles sous-marins, par Daniel Bellet. — Tante Lolotte, par B.-A. Jeanroy. — Claude Gellée dit le Lorrain par Louise Compain-Massebiau.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard Saint-Germain, 79, Paris, 6e.

SAINT-NICOLAS. — 22e année. — Sommaire du n° 48 — du 31 octobre 1901.

Pierrot Don Quichotte, par Tante Nicole. — La Lyre d'Or, par Ed. Maynial. — Comment Denise fit connaissance avec Ned, par Victorien Aury. — Cocorico, par Jules Chancel. — La Fille des Boërs, par Paul Roland. — Sur la Plage, par L. Margery. — Tirelire aux Devinettes. — Boîte aux Lettres.

Illustrations de J. Geoffroy Brend'amour, A. Birch, Edmond Gros, A. Bertrand, A. Le Roux.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : Paris et Départements : six mois 10 fr. ; un an 18 fr.

Vient de paraître :

LE GUIDE DES MÈRES

ET DES NOURICES

Par le Docteur RENARD

Ancien médecin inspecteur des enfants

Cet important ouvrage est une véritable encyclopédie de tout ce qui a rapport à la première enfance :

Dans la 1re partie, l'auteur donne à la future maman les conseils à suivre pour avoir une heureuse grossesse. Il prend ensuite l'enfant à sa naissance et le suit pendant tout son élevage, qu'il soit élevé au sein par sa mère ou une nourrice ou qu'il prenne le biberon.

La 2e partie est consacrée au sevrage et à la dentition.

La 3e traite de l'hygiène de l'enfant, des bains, du coucher, du sommeil, du réveil, des sorties, de la marche.

Dans la 4e partie, l'auteur s'occupe des principales affections qui peuvent sévir sur l'enfant en bas âge : affection de l'appareil digestif, diarrhée, entérite, bronchite, coqueluche, fluxion de poitrine, convulsion, méningite.

Un chapitre spécial traite des fièvres éruptives : rougeole, variole, scarlatine, fièvre typhoïde.

Cet ouvrage donne le traitement à suivre, dans les croutes de lait, la jaunisse, les brûlures, la hernie, etc. Il termine par un tableau pour la dentition et les pesées de l'enfant.

En consultant ce faible résumé de la table des matières de cet ouvrage, on voit que rien n'a été négligé pour en faire un guide qui sera journellement consulté par les mamans auxquelles il rendra de grands services.

Envoi franco contre un mandat poste de deux francs adressé au Bureau du journal.

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE

Rue Jacob, 56, à Paris

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1er avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1° Quatre page de plus. 2° Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3° Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1re édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions

Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D' GELIS Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUSSLANT.

Advertisement for 'La VRAIE MODE' featuring 'Patron découpé grandeur naturelle' and 'SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE'. Includes price '10c' and contact info 'M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6e année)'.